



COMMISSION REGIONALE MEDICALE PV n°5, réunions des 04, 27 juillet et 12 août 2022.

Présent : Dr Abdoukarim ABAINE,

Absent excusé : Baco Moussa ABDELKADER.

Assistent : Mariamou SAINDOU (Responsable Licences), Aurélien TIMBA ELOMBO (Directeur Général).

Ordre du jour :

- Traitement des dossiers médicaux des Arbitres saison 2022.
- Traitement des demandes de surclassement saison 2022.

Traitement des dossiers médicaux des Arbitres. Demandes de licences

LE DOSSIER MEDICAL ARBITRE DEVIENT UNIQUE POUR LES LIGUES ET LES DISTRICTS

La Commission Régionale Médicale a pris acte de la communication de la Commission Fédérale Médicale du 08.06.2021 sur la modification du Dossier Médical Arbitre votée en assemblée générale de la Fédération Française de Football du 04 juin 2021.

1. Le Dossier Médical Arbitre devient unique pour les Ligues et Districts en vue de simplification. Toutefois, pour la saison 2021-2022, les anciens dossiers de Ligues et de Districts restent valables.
2. Précision sur le bilan d'échographie cardiaque, celui-ci doit être réalisé une seule fois dans la carrière de l'arbitre.
 - a. Pour les arbitres déjà nommés avant mars 2019, nous vous rappelons qu'un délai de 3 ans avait été accordé pour réaliser cet examen, c'est-à-dire jusqu'à 30 juin 2022.

Cette communication a été relayé aux Clubs de la Ligue, tout comme le nouveau dossier médical pour que nos Arbitres puissent anticiper les demandes de licences pour la saison 2022.

Pour lancer la saison 2022, la Commission Régionale Médicale fait le rappel ci-dessous

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

Le DMA et son contenu s'adresse à tout arbitre licencié officiellement nommé "arbitre de district" ou "arbitre de ligue" (y compris les JAF et les candidats JAF)

En fonction de l'âge des arbitres précités

La nature des éléments nécessaires à l'obtention de la licence "arbitre" est différente

- L'âge s'entend au 1er juillet de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée •

Vous avez moins de 18 ans • vous êtes concerné par les pages 6 et 7 du DMA •

☞ Vous devez :

Renseigner **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

- En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.



Vous avez 18 ans et jusqu'à vos 34 ans inclus • vous êtes concerné par les pages 1 à 5 et 7 du DMA •

⇒ Vous devez :

Présenter un DMA en alternance avec le questionnaire de santé "QS-Sport"

Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf art 70 des RG de la FFF)

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux "QS-Sport"

• **Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle (ex : congé sabbatique)**

• **Lorsque vous devez présenter un DMA** : Tous les examens demandés correspondant à votre âge doivent être effectués (p.1 à 4)

• **Lorsque vous devez répondre au QS-Sport** : En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 5 du DMA

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue (voir informations complémentaires).

Vous avez 35 ans et plus • vous êtes concerné par les pages 1 à 4 du DMA •

⇒ Vous devez :

Présenter un DMA chaque saison.

Tous les examens demandés correspondant à votre âge et à vos facteurs de risque doivent être effectués.

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue.

CAS DES ARBITRES STAGIAIRES

⇒ **Vous avez moins de 18 ans** :

Présenter **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur". En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

⇒ **Vous avez 18 ans ou plus** :

À la suite de la FIA et la réussite à l'examen théorique, vous êtes détenteur d'une licence d'arbitre acquise sur la base d'un certificat médical ou d'un QS-Sport (selon que vous soyez licencié joueur/éducateur ou non licencié).

Dès votre nomination officielle arbitre de district, vous devez présenter un DMA dont la validité couvrira la saison N en cours et la saison N+1. **Concernant les examens cardiaques à fournir lors de votre 1^{er} DMA : reportez-vous à la partie "examen cardiologique" de la page 3.** Puis suivre le cycle dicté par votre tranche d'âge.



Avis favorable pour les dossiers ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
FLOBERT CLAUDYA N° licence: 9603824958	ASC KAWENI Affiliation: 538 939	STAGIAIRE	FAVORABLE
ABDALLAH BEN-CHEIK N° licence: 9603390920		STAGIAIRE	FAVORABLE
DJAHA FOUZNA N° licence: 2548290605		STAGIAIRE	FAVORABLE
KARI RACHMIA N° licence: 9603830915		STAGIAIRE	FAVORABLE
DAROUECHE HOUSSEINE N° licence: 2548285259	MAHARAVOU SC Affiliation: 563 989	STAGIAIRE	FAVORABLE
ZOUBEIR SAEL N° licence: 2548283709		STAGIAIRE	FAVORABLE
KENEDI SAINDOU N° licence: 2547573196		STAGIAIRE	FAVORABLE
BOURA RASLANE N° licence: 2547562991	USCJ KOUNGOU Affiliation: 563 994	R3	FAVORABLE
OILI SALIME N° licence: 2547781862		R3	FAVORABLE
PETIGNY VICTOR N° licence : 1726255163	FC MTSAPERRE Affiliation: 545 341	F4 Fédéral 4 Outre-Mer	FAVORABLE
IBRAHIM MOHMED N° licence non communiqué		R2	FAVORABLE
MOHAMED RADJIOUN N° licence: 2548284740	US KAVANI Affiliation: 542 936	STAGIAIRE	FAVORABLE
MOUSSA EL FAZIR N° licence : 9603036178		STAGIAIRE	FAVORABLE
ISSOUF SATAR BEN N° licence: 2547898021	PAMANDZI SC Affiliation: 542 140	R4	FAVORABLE
SAID BEN MOUSTAKIMA N° licence: 2547179397	FLAMME HAJANGOUA Affiliation: 564 002	R4	FAVORABLE
HOUMADI DARKAOUI N° licence: 9603875962	US. OUANGANI Affiliation: 542 077	STAGIAIRE	FAVORABLE
HALIDI HOUMADI AKITHAMI N° licence: 2546209786	TSOUNDZOU SPORT K Affiliation: 564 254	STAGIAIRE	FAVORABLE
ALI MALIDI MOUDJITABA N° licence : 2547162532	VSS HAGNOUNDROU Affiliation: 550 509	STAGIAIRE	FAVORABLE
FARDANE CHAIMANE N° licence: 2547888802	FC KANI BE Affiliation: 545 345	R4	FAVORABLE
YOUSSOUF YASSER N° licence: 9603391287	AJM JUMEAUX Affiliation: 543 859	STAGIAIRE	FAVORABLE
HOUMADI NAILIDINE N° licence non communiqué	ETOILE HAPANDZO Affiliation: 542 946	STAGIAIRE	FAVORABLE
AHAMED MOHAMED N° licence : 2547558232	CS MRAMADOUDOU Affiliation: 538935	R2	FAVORABLE



Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
ABDEREMANE HACHIM N° licence : 9602641552	VCO VAHIBE Affiliation: 564 009	R4	FAVORABLE
SAGARO DAVID N° licence : 9602636746	FC DEMBENI Affiliation: 551 208	STAGIAIRE	FAVORABLE
ATTOUMANI IDRISSE N° licence : 2 546 850483	USC KANGANI Affiliation: 542 930	R1	FAVORABLE
ALI AFRETANE N° licence: 2546851238	TCO MAMOUDZOU Affiliation: 538 255	R4	FAVORABLE
MOUSSA ISSOUFO N° licence: 2 546 865467	FC SOHOA Affiliation: 550 481	R1	FAVORABLE
ATTOUMANI IBRAHIM N° licence : 2 547570995	NDREMA CLUB Affiliation: 582 504	R4	FAVORABLE
ZARCACHI YOUSOUFA N° licence : 2 546129780	AJ MTSAHARA Affiliation: 542 942	R1	FAVORABLE
MOUSSA AHMED N° licence : 2547559801	LANCE MISSILE Affiliation: 542 865	R4	FAVORABLE
SAINDOU ABDOU N° licence: 2545652503	RACINE DU NORD Affiliation: 545 349	R4	FAVORABLE
SAID CHAMSIDINE N° licence: 2546850304	FC CHICONI Affiliation : 681 583	R2	FAVORABLE
MCHINDRA NIDALE N° licence: 2548319979	EF DE KAWENI Affiliation : 581 578	R3	FAVORABLE

Avis défavorable pour les dossiers ci-dessous :

La Commission émet un avis défavorable pour les dossiers ci-dessous

ABDOULHADE AHMED N° licence : 2 546 849 975	FC DEMBENI Affiliation: 551 208		Manque : Dossier incomplet. Epreuve d'effort à fournir.
AHMED OUSSENI KHELDI N° licence: 2546849133	USCJ KOUNGOU Affiliation :563 994	R4	Manque : Echographie cardiaque à fournir.
DAROUECHE HASSANE N° licence : 2548291259	AS JUMELLES Affiliation : 751 219	STAGIAIRE	Manque : Echographie cardiaque à fournir.
BACAR NAHIMOU N° licence : non communiqué	AJ KANI KELI Affiliation :	STAGIAIRE	Manque : Dossier incomplet.



Traitement des demandes de surclassement.

La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du Médecin ayant signé le surclassement.

Surclassement accordé aux Joueuses et Joueurs ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable au surclassement et les transmet à la Commission Régionale des Licences et Mutations pour donner suite.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
AYOUBA RAINA N° licence : 2547908659	ASO ESPOIR CHICONI Affiliation : 681 583	Née le 28/12/2005 U17 F	Senior F
MOUSTAKIMA NASMIE N° licence : 9602184033		Née le 08/09/2006 U16 F	Senior F
RASOANIRINA NOURIAH N° licence : 9603412766		Née le 29/08/2005 U17 F	Senior F
HASSANI CHAIMA N° licence : 9603056014		Née le 09/04/2005 U17 F	Senior F
HAMISSI ANISSA N° licence : 9602198870		Née le 19/11/2005 U17 F	Senior F
BOURA NORAH N° licence : 9602617575		Née le 31/12/2005 U17 F	Senior F
AHAMADA ZAIRA N° licence : 2548287623		Née le 24/04/2006 U16 F	Senior F
CHAMASSI SAMIRA N° licence : 9602530603		Née le 07/06/2005 U17 F	Senior F
CHANFI ELDA N° licence : 9602622191		OLYMPIQUE SADA Affiliation : 781 111	Née le 15/04/2006 U16 F
DANIEL AMAYA N° licence : non communiqué	Née le 12/08/2006 U16F		Senior F
ABDOURAHIM ROUCAYA N° licence : 2547916344	USC LABATTOIR Affiliation : 563 940	Née le 16/03/2005 U17F	Senior F
HOUMADI SIDI ROSE N° licence : non communiqué		Née le 01/09/2005 U17F	Senior F
SAID NAYLA N° licence : non communiqué		Née le 11/02/2005 U17F	Senior F
AHMED MEDIA N° licence: 9603852354		Née le 29/12/2005 U17F	Senior F
SALIM ANIKATI N° licence : 9603036844		Née le 12/04/2005 U17F	Senior F
Mme ASSANI WARDA N° licence : non communiqué		Née le 25/08/2005 U17F	Senior F
ABDOURAHIM ROUCAYA N° licence : 2547916344		Née le 16/03/2005 U17F	Senior F
KAMILI HAYFA MOINAMA... N° licence : 2548297594	AS NEIGE Affiliation : 542 928	Née le 22/04/2005 U17 F	Senior F
RIDHOI MOUNYA N° licence : 2548268546	AS JUMELLES Affiliation : 751 219	Née le 12/03/2005 U16 F	Senior F



Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
AHMED TASLIMA N° licence : non communiqué	EF LE NDAKA Affiliation : 582 094	Née le 14/09/2006 U16F	Senior F
ASSANI BINTI NELLA N° licence : non communiqué		Née le 14/09/2005 U17F	Senior F
SOULAIMANA LEA N° licence : non communiqué		Née le 05/08/2006 U16F	Senior F
SOUFIANI FASIANI N° licence : non communiqué		Née 28/12/2005 U17F	Senior F
BACAR AHMED NASRINE N° licence: 9603809944	US KAVANI Affiliation : 542 936	Née le 08/01/2006 U16 F	Senior F
IBRAHIM NAILATI N° licence : 9602853672		Née le 06/10/2005 U17 F	Senior F
RACHID BINTY ELLEN ZAIRA N° licence : 2548288842		Née le 08/11/2005 U17 F	Senior F
AHMED BEN DJADID N° licence : 2547576878		Né le 13/11/2005 U17	Senior
ALI RIZIKI KARIME N° licence: 2547909192	USCEP ANTEOU Affiliation : 542 924	Né le 26/08/2005 U17	Senior
CONDRO VINCENT N° licence : 2547917367		Né le 29/03/2005 U17	Senior
HAZA ADRACHI N° licence : 9602191510	FC PASSI MBOUINI Affiliation : 560 695	Né le 19/12/2005 U17	Senior
SAID ALI HOUMADI N° licence: 2547903034	FC MTSAKANDRO Affiliation : 581 120	Né le 12/12/2004 U17	Senior
SAINDOU NAEL N° licence: 2548280845	FOUDRE 2000 Affiliation : 542 918	Né le 16/02/2005 U17	Senior
MBOTIMARY RAZAFIMANDIMBY N° licence: 9602184949	MAHARAVOU FC Affiliation : 562 989	Né le 10/04/2005 U17	Senior
MADI ABDUL-RAHMAN KA... N° licence: 9602192962	FC DEMBENI Affiliation : 551 208	Né le 22/08/2005 U17	Senior



Rappel de quelques points importants :

- Merci d'utiliser systématiquement le formulaire 2021-2022 pour vos visites médicales Arbitres s'il vous plaît. L'ancien formulaire **entraînera malheureusement le rejet de votre dossier.**
 - Pour le dossier médical Arbitre, chaque Arbitre ne doit utiliser que les pages qui le concernent. Si l'Arbitre est mineur, il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer le dossier avec les pages qui concernent les Arbitres majeurs. De même, si l'Arbitre est majeur, il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer le dossier avec les pages qui concernent les Arbitres mineurs. Ceci permettra à la Commission Régionale Médicale de ne pas faire un double travail **'évitable'**.
 - **Bien remplir le questionnaire médical. Quelques questionnaires sont encore incomplets.**
 - **Le dossier doit-être rempli INTEGRALEMENT et ne doit comporter AUCUNE rature.**
 - Au niveau de l'attestation sur l'honneur, attention à ne pas cocher les cases MAJEUR et MINEUR s'il vous plaît. Merci de ne cocher que la case qui correspond à votre situation.
 - Au niveau de l'attestation sur l'honneur, à la question « j'atteste avoir » répondu NON à toutes les questions ou répondu OUI à une ou plusieurs questions. Merci de ne pas cocher les deux cases s'il vous plaît. Ceci pourra entraîner l'ajournement de votre dossier.
 - Le cachet du Médecin qui a fait la consultation doit porter ses noms-Prénoms et numéro de l'ordre. Ses coordonnées aussi sont les bienvenues. Ceci permet à la Commission Régionale Médicale, notamment à notre Médecin et Président de la Commission de prendre attache avec son homologue s'il a besoin d'un complément d'information
 - Le nom du Médecin qui a fait la consultation, doit être bien lisible s'il vous plaît.
 - **Tout dossier incomplet sera refusé. Merci pour votre vigilance.**
- Le but reste de vous faire gagner du temps et vous éviter plusieurs 'allers-retours' de dossiers**

Prochaine réunion

Président

Secrétaire général

Dr Abdoukarim ABAINE

Baco Moussa ABDELKADER